

> N° 1 POUR VOTRE BIEN  
**OFFRE GLOBALE**

VOUS VENDEZ,  
VOUS LOUEZ,  
VOUS GÉREZ,

Confiez nous vos  
diagnostics immobiliers

**allo** | **diagnostic**

N° 1 pour votre bien

*1<sup>ère</sup> place de marché  
du diagnostic immobilier en France*

Retrouvez tous nos services sur [www.allodiagnostic.com](http://www.allodiagnostic.com)



&gt; GESTION D'UN BIEN IMMOBILIER

# GESTION DU RISQUE AMIANTE

Longtemps utilisé pour ses propriétés ignifuges, l'amiante est interdit en France depuis 1997. L'amiante peut provoquer des maladies pulmonaires jusqu'à 35 ans après l'exposition.

REPÉRAGE - CONTRÔLE - GESTION DES DONNÉES



## REPÉRAGES OBLIGATOIRES



Afin de protéger la santé des intervenants et des passants, un repérage des différents matériaux amiantés doit être effectué avant toute intervention pouvant mener à une libération de fibres dans l'air.

**L'arrêté du 16 juillet 2019 confirme l'obligation pour les particuliers comme les professionnels de réaliser un RAAT avant toute opération menant à des risques d'exposition.**

## DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

**Le DTA est obligatoire pour les locaux de travail, les parties communes des immeubles d'habitation, les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.**

Ce « carnet de santé amiante » doit être consultable par tout les occupants de l'immeuble et toutes entreprises venant réaliser des travaux. Si le bien contient des locaux de travail, le DTA devra être mis à la disposition de l'employeur, des représentant du personnel mais aussi à la médecine du travail.

Attention, le repérage réalisé lors de la constitution du DTA ne remplace par un repérage amiante avant travaux. L'inspection menée lors du DTA ne porte que sur les éléments visuellement accessibles alors qu'un RAAT permettra d'investiguer la présence d'amiante dans tous les matériaux concernés par les travaux.

## AMIANTE AVANT TRAVAUX

**Obligatoire avant tous travaux dans les bâtiments pouvant contenir de l'amiante.** L'investigation porte sur la zone impactée par les travaux à venir ; elle nécessite des prélèvements qui seront envoyés en laboratoire accrédité et indépendant. En cas de retour positif, le rapport devra contenir l'estimation des quantités de matériaux amiantés.

Par exemple si le propriétaire d'un bien, dont le permis de construire est antérieur au 1<sup>er</sup> juillet 1997, fait appel à une entreprise pour refaire sa cuisine. Il devra, au préalable, avoir effectué un RAAT sur l'ensemble des matériaux impactés par les travaux (peintures, colles, ragréages, etc...) et remettre les résultats de l'investigation à l'artisan.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Code de la santé publique
- Article L. 125-6 et 125-7 du Code de l'environnement
- Arrêté du 28/10/2010, modifié le 01/01/2015, relatif aux Installations de Stockages de Déchets Inertes



VOTRE  
**DEVIS  
GRATUIT**



**BESOIN D'INFORMATIONS ?  
CONTACTEZ-NOUS**



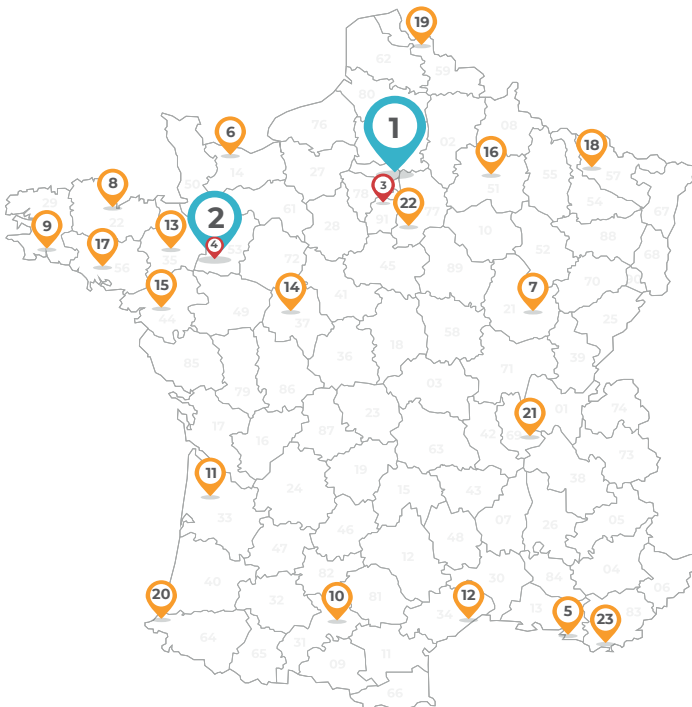
*Votre Bureau d'Expertise Conformité Sécurité*  
Notre vocation est de contribuer activement à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, à la maison comme au travail, et ce dans un profond respect de l'environnement.

## REPÉRAGE AMIANTE

**DIAGNOSTICS IMMOBILIERS** BÂTI TRAINS NAVIRES ENROBÉS  
QUALITÉ DE L'AIR FORMATION SS4 EAU  
DIAGNOSTIC DÉCHETS AVANT DÉMOLITION  
**NUMÉRISATION 3D**  
NUMÉRISATION DES DONNÉES AMIANTE  
REPERTAGE PLOMB  
MESURE ÉTUDE THERMIQUE D'EMPOUSSIEREMENT  
DÉPISTAGE RADON  
AIR EXPERTS CERTIFIÉS  
SOLS POLLUTION DES SOLS

**N°1**  
**POUR VOTRE BIEN**

## Notre Implantation géographique



### Légende

- Siège
- Agence
- Laboratoire de prélèvements

- |  |  |
|--|--|
| <b>1</b> <b>SIÈGE SOCIAL</b><br>62 bis, avenue Henri Ginoux<br>91220 MONTROUGE<br>01 45 72 65 76                   | <b>2</b> <b>SIÈGE ADMINISTRATIF</b><br>Parc Saint Flacré<br>53200 CHÂTEAU-GONTIER<br>02 43 70 29 12                            |
| <b>3</b> <b>LABORATOIRE DE PRÉLÈVEMENTS</b><br>10, avenue du Québec<br>91140 VILLEBON-SUR-YVETTE<br>01 69 49 87 36 | <b>4</b> <b>LABORATOIRE DE PRÉLÈVEMENTS</b><br>2, allée de la Ruffinière<br>53200 CHÂTEAU-GONTIER<br>09 52 39 14 24            |
| <b>5</b> <b>AGENCE BOUCHES-DU-RHÔNE</b><br>Rue de la vallée verte<br>13011 MARSEILLE<br>04 42 38 82 93             | <b>6</b> <b>AGENCE CALVADOS</b><br>13, rue François Arago<br>14123 IFS<br>02 31 20 02 22                                       |
| <b>7</b> <b>AGENCE BOURGOGNE</b><br>15, rue Louis Broglie<br>21000 DIJON<br>03 80 36 49 88                         | <b>8</b> <b>AGENCE CÔTES-D'ARMOR</b><br>1, rue Pierre et Marie Curie<br>22190 PLÉRIN<br>02 96 78 27 69                         |
| <b>9</b> <b>AGENCE FINISTÈRE</b><br>3, rue Barthélémy<br>29170 SAINT-EVARZEC<br>02 98 57 36 77                     | <b>10</b> <b>AGENCE HAUTE-GARONNE</b><br>227, rue Pierre Gilles de Gennes - BP 5831<br>31681 LABÈCE<br>05 61 21 27 83          |
| <b>11</b> <b>AGENCE GIRONDE</b><br>Parc Technoclub Bat E, av de la Poterie<br>33170 GRADIGNAN<br>05 33 20 07 47    | <b>12</b> <b>AGENCE HÉRAULT</b><br>172, rue de la Jasse de Maurin<br>34070 MONTPELLIER<br>04 67 83 63 76                       |
| <b>13</b> <b>AGENCE ILLE-ET-VILAINE</b><br>2, rue des Charmilles<br>35510 CESSON-SÉVIGNÉ<br>02 99 53 07 02         | <b>14</b> <b>AGENCE INDRE-ET-LOIRE</b><br>32, quai Carnot<br>37550 SAINT-AVERTIN<br>02 47 86 02 61                             |
| <b>15</b> <b>AGENCE LOIRE-ATLANTIQUE</b><br>6, avenue des Lions<br>44800 SAINT-HERBLAIN<br>02 51 89 93 80          | <b>16</b> <b>AGENCE MARNE</b><br>10, avenue Ampère<br>51000 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE<br>03 26 65 78 52                           |
| <b>17</b> <b>AGENCE MORBIHAN</b><br>264, rue Henri Ducassou<br>56850 CAUDAN<br>02 97 63 98 75                      | <b>18</b> <b>AGENCE MOSELLE</b><br>148, rue du Général de Gaulle<br>57050 LONGEVILLE-LÈS-METZ<br>03 87 37 01 48                |
| <b>19</b> <b>AGENCE NORD</b><br>310, boulevard Clemenceau<br>59700 - MARCQ-EN-BAROEUL<br>03 20 65 02 16            | <b>20</b> <b>AGENCE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b><br>54, avenue de la Basse Navarre<br>64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE<br>05 40 69 01 05 |
| <b>21</b> <b>AGENCE RHÔNE</b><br>16, rue de Serrières<br>69540 IRIIGNY<br>04 72 66 11 00                           | <b>22</b> <b>AGENCE SEINE-ET-MARNE</b><br>19, impasse de la Brave Margot<br>77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE<br>01 60 72 22 96     |
| <b>23</b> <b>AGENCE VAR</b><br>Centre des affaires Grand Var<br>83130 LA GARDE<br>04 94 65 79 10                   |  |